

# DISCOURS D'INVESTITURE DU CONSEILLER AROL ÉLIE PRÉSIDENT DU CONSEIL POUR L'EXERCICE 2017-2018 À L'OCCASION DE LA RÉOUVERTURE DES TRIBUNAUX LE 2 OCTOBRE 2017

Monsieur le Président de la Cour de Cassation,  
Honorables Juges de la Cour de Cassation,  
Mesdames, Messieurs les Membres du Gouvernement,  
Monsieur le Président sortant de la CSCCA,  
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil de la Cour,  
Honorables Parlementaires,  
Représentants des Organisations Internationales,  
Mesdames, Messieurs les Directeurs généraux,  
Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats,  
Mesdames, Messieurs les Consultants, conseillers,  
Auditeurs de la Cour,  
Mesdames, Messieurs les directeurs et chefs de service,  
Fonctionnaires et employés de la Cour,  
Membres de la presse parlée, écrite et télévisée,  
Distingués, invités



*Fritz Robert St Paul  
Vice-président*

*Arol Élie  
Président*

Mesdames, Messieurs,

Il m'échet l'honneur de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue dans les locaux du tribunal de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif CSCCA à l'occasion de la tenue de l'Audience solennelle de réouverture du tribunal administratif de la Cour et de l'installation du nouveau bureau.

Je m'en voudrais de ne pas adresser tout d'abord mes plus sincères remerciements à tous mes collègues Conseillers et particulièrement à ceux qui ont bien voulu nous honorer de leur confiance, le vice-président et moi, en nous élisant à la tête du Conseil de cette prestigieuse institution : la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif, pour l'exercice 2017-2018.

Nul ne saurait contester, voire moi, la noblesse de la tâche qui échet à notre institution en matière de gouvernance publique et de contrôle des finances publiques. Aussi, pouvons-nous affirmer sans crainte, qu'elle demeure l'Institution qui guide le pays et l'éloigner des dérives qui guettent les hauts gestionnaires des finances publiques.

Mesdames, Messieurs,

Après avoir occupé le poste de Président de la Cour en quatre occasions et de vice-président en trois fois, je pensais lui avoir déjà donné le meilleur de moi-même et me préparais déjà à entamer une nouvelle phase de ma vie professionnelle, celle de la rédaction de mes mémoires et du repos du Guerrier. Mais, hélas ! Les vrais guerriers n'ont de repos que dans l'éternité, surtout lorsqu'ils sont conscients de leur mission patriotique et de la nécessité de toujours répondre à l'appel.

C'est à ce compte que j'ai accepté une fois de plus de servir mon pays dans ce moment critique où les difficultés surgissent de toutes parts. Cependant, comme toujours, grâce à ma confiance inébranlable dans l'avenir de la CSCCA, je n'hésiterai jamais à apporter mon humble contribution et à affronter les pires situations.

A un moment où les médias, les réseaux sociaux, les organismes de défense des droits humains, les observatoires citoyens, la vox populi, expriment leur préoccupation ou leur déception face à la mauvaise gestion des biens publics, la Cour active le levier de l'imputabilité et juge les comptes.

La Cour s'est toujours évertuée et, plus particulièrement pendant ces dix dernières années, à projeter l'image de cette citadelle inexpugnable qui polarise les regards par son combat continu contre la corruption, l'informalité et l'irresponsabilité dans la gestion de la "res publica". Cette image devra se préciser au fur à mesure par la fidélité à l'opinion de la bonne gouvernance.

Il me plaît d'insister sur le fait que la Cour souscrit aux valeurs d'indépendance, d'excellence, d'intégrité et d'impartialité. Le code d'éthique que nous Conseillers, avons pris l'engagement ferme de respecter nous oblige à l'image de la Cour, de toujours œuvrer à sa crédibilité, de rendre des décisions justes, équitables et impartiales. Cette opinion éthico-morale n'est que le corollaire de ce qui fonde et guide un tribunal.

Mesdames, Messieurs,

Le travail de la Cour, pour l'exercice 2017 - 2018, s'intègre dans une démarche de cohérence, de promptitude, de stabilité et de continuité. Continuité dans la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel de la Cour; incluant les grandes orientations vers le plan de réforme en profondeur qu'entreprend la Cour depuis des années. L'efficacité, la responsabilité, la transparence, l'impartialité et l'innovation, voilà, entre autres, les grands axes autour desquels la Cour fixe ses objectifs pour cette année 2017- 2018.

A travers ce plan opérationnel, la Cour s'emploie à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée dans le plan stratégique. Pour réussir ce projet ambitieux, le chemin à parcourir sera long. Voilà pourquoi la Cour priorise la valorisation du capital humain par la formation intensive de l'ensemble de ses cadres et par la motivation, tout en travaillant en synergie avec les autres instances de contrôle. A tout cela s'ajoute l'appui nécessaire de l'exécutif et du Parlement pour rendre adéquat le cadre légal y relatif.

Le Conseil s'accorde sur l'idée que la Cour doit se renforcer si elle veut résolument maintenir et devenir intègre, outillée et impartiale ; conditions essentielles pour projeter une meilleure image dans la société et mériter la confiance et le respect des citoyens et citoyennes.

Chers amis,

Depuis bien des années déjà, la Cour s'engage dans une nouvelle dynamique, une dynamique de changement profond, de réformes institutionnelle et structurelle irréversibles visant la performance, l'efficacité et l'efficience constantes pour un service public de qualité. Les réformes qui s'opèrent à la Cour comme institution supérieure de contrôle, participent, sans nul doute, à l'assainissement des finances publiques du pays et à la confiance des bailleurs de fonds et partenaires internationaux dans nos institutions publiques jadis gangrenées par la corruption et d'autres formes de mauvaises pratiques.

Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

L'expérience que j'ai accumulée durant mes quatorze années à la Cour, en plus de ma confirmation et de la confiance renouvelée par le Sénat de la République, mon sens profond de responsabilité et du devoir ont sûrement contribué au consensus qui s'est fait autour de ma personne et à ma nouvelle élection comme président du Conseil pour l'exercice 2017- 2018.

Ce choix est d'autant plus judicieux qu'il s'accompagne de l'élection de l'ancien président, le Conseiller Fritz Robert St Paul, comme vice-président du bureau.

Etre élu à la tête du bureau ne revêt pas un caractère de promotion, mais constitue plutôt



*Les juges de la CSCCA*

L'acceptation renouvelée du devoir patriotique de se mettre au service de la société ainsi qu'à des responsabilités plus lourdes.

En cette circonstance, le vice-président et moi, réaffirmons notre engagement, durant l'exercice de ce nouveau mandat, de continuer à œuvrer dans la même dynamique instituée depuis des années à la Cour.

C'est pourquoi nous donnons la garantie formelle, que la Cour ne fera pas marche arrière, car, les résultats que nous avons accumulés aujourd'hui, sont l'image positive que les partenaires internationaux, les institutions publiques et parapubliques ainsi que les citoyens haïtiens ont de la Cour, une œuvre qui porte l'empreinte de la participation active de tous les membres du Conseil ici présents.

Mesdames, Messieurs,



*Une vue de l'assistance*

La gestion des six derniers mois du bureau sortant dont j'étais le vice-président devrait constituer un gage de ma volonté et de ma détermination de mener à bon port mon prochain mandat conjointement avec le vice-président qui a déjà fait preuve de son engagement, de ses compétences et de son expérience avérée.

L'année 2017 a été une période de rude épreuve pour la Cour. L'institution a dû lutter pour sortir du gouffre dans lequel elle était plongée. Il a fallu mettre à rude épreuve toute la dextérité des membres du Conseil, leur pouvoir de négociation et surtout leur patriotisme pour sortir la Cour de cette situation.

Je félicite le Président sortant et tous les membres du Conseil pour leur clairvoyance et le sérieux dont ils ont fait preuve dans l'étude et la solution du problème. Je félicite également tous les fonctionnaires et employés pour avoir compris à temps que les uniques perdants étaient eux-mêmes et avoir accepté de négocier une sortie de crise qui, certes, ne satisfait pas totalement les parties mais qui a permis d'éviter le pire.

Aujourd'hui, chacun se rend compte de la profondeur du malaise qui menaçait d'anéantir l'institution.

Cette situation n'a fait que retarder le programme de travail que la Cour avait établi pour l'exercice fiscal passé et fragiliser un consensus déjà si précaire.

Je remercie également le Président sortant pour son courage, son sens d'abnégation, son leadership pour avoir su utiliser toute sa compétence pour ramener l'ordre et la discipline à la Cour, sans pour autant utiliser des mesures extrêmes.

Président Ariel, (chapeau), mon ami, la postérité, l'histoire et la Cour vous seront reconnaissants.

Je ne terminerai pas sans signaler la parfaite cohésion qui s'est établie entre lui et moi lorsqu'il s'agit de la gestion et du traitement de tous les dossiers. Comme il l'a signalé dans son discours : cette cohabitation technique et professionnelle sans faille a eu pour conséquence logique, la stabilité et la sérénité qui ont valorisé la Cour durant les six derniers mois.

Chers amis,

A l'aube de ce nouveau mandat et de cette nouvelle année fiscale, j'implore la bénédiction du Très Haut et je demande à tous les fonctionnaires et employés de la Cour de m'apporter leur collaboration coutumière pour la réussite de cette nouvelle mission.

Je vous remercie